

**PROCÈS-VERBAL DE PROPOSITION DES CANDIDATS À DÉSIGNER**  
**EN QUALITÉ DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE PASSATION**  
**DES MARCHÉS PUBLICS**

L'an deux mille vingt-six, le cinq Août, la Commission ad hoc, chargée d'assurer le processus de recrutement des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott, s'est réunie afin de proposer à Madame la Présidente de la Région de Nouakchott les candidats à désigner en qualité de membres de ladite Commission.

Après examen des résultats définitifs établis par ordre de mérite, tels qu'arrêtés dans le procès-verbal des travaux de la Commission ad hoc, la Commission rappelle qu'il appartient à Madame la Présidente de la Région de Nouakchott de désigner quatre (4) membres de la Commission de Passation des Marchés Publics parmi les candidats retenus.

La Commission constate toutefois que Monsieur **Oumar Abdoul Aziz Dièye**, classé quatrième (4<sup>e</sup>) par ordre de mérite, exerce les fonctions d'Inspecteur, fonctions incompatibles avec celles de membre de la Commission de Passation des Marchés Publics, conformément à la réglementation en vigueur.

En conséquence, afin de respecter les règles d'incompatibilité tout en préservant l'ordre de mérite, la Commission propose à Madame la Présidente de la Région de Nouakchott la désignation des candidats suivants :

| Rang        | Nom et Prénom                                  | Observation                                                                                                  |
|-------------|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1er ex æquo | Mohamed Abdellahi Cheikh<br>Mohamed El Mokhtar | Proposé                                                                                                      |
| 1er ex æquo | Mouna Lehmad                                   | Proposée                                                                                                     |
| 3ème        | Mohamed Yeslim Maouloud                        | Proposé                                                                                                      |
| 5ème        | Ely Mohamed Blal                               | Proposé en remplacement du<br>candidat classé 4 <sup>e</sup> en raison d'une<br>incompatibilité de fonctions |

La Commission ad hoc, chargée d'assurer le processus de recrutement des membres de la Commission de Passation des Marchés Publics de la Région de Nouakchott, a procédé à l'examen des candidatures, à l'évaluation des candidats et à l'établissement des résultats définitifs par ordre de mérite, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le présent procès-verbal, ainsi que le procès-verbal portant les résultats définitifs de la Commission ad hoc, feront l'objet d'un affichage et d'une publication dans les formes prévues par la réglementation en vigueur.

A l'issue de ces formalités, les deux procès-verbaux seront transmis à Madame la Présidente de la Région de Nouakchott. Il lui appartient de désigner les quatre (4) membres de la Commission de Passation des Marchés Publics parmi les candidats retenus, en tenant compte des incompatibilités prévues par la réglementation en vigueur, et de prendre la décision de recrutement.

Fait à Nouakchott, le ..... 05 AOUT 2026 ..... 2026

La Commission ad hoc

Le Président : \_\_\_\_\_

Les Membres :

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_
4. \_\_\_\_\_